



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°17 • FÉVRIER 2024

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

ÉDITO



© FFE/PSV

2024

Cette nouvelle année souffle un vent d'espoir pour l'équitation française. L'espoir pour les dirigeants des 6000 poney-clubs et centres équestres de retrouver une fiscalité

adaptée aux activités qu'ils développent autour du cheval à travers l'équitation notamment.

Cette mesure devrait permettre aux entreprises équestres de retrouver des capacités d'investissements, y compris pour améliorer leurs infrastructures pour le bien-être de leurs chevaux et de leurs cavaliers, grâce à l'adoption du taux de TVA réduit pour leurs activités. Cette victoire est le fruit d'un travail acharné et commun des acteurs du monde équestre et des élus qui les ont soutenus, et ma reconnaissance à leur égard est entière.

L'espoir également pour nos athlètes de haut niveau et les Français qui ne manqueront pas de les encourager dans leur quête d'excellence et de dépassement de soi aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils arrivent dans la dernière ligne droite de leurs préparations et nous mettons tout en œuvre pour les soutenir. Nous leur faisons toute confiance pour mener à bien cette mission et sommes prêts à vibrer avec eux.

L'espoir enfin, pour l'ensemble du secteur agricole qui fait face à des difficultés grandissantes liées à la guerre en Ukraine et les changements climatiques. Les manifestations récentes sont un appel à l'aide auquel il ne faut pas rester sourds car se jouent dans nos campagnes notre richesse alimentaire, la sauvegarde de nos paysages et le dynamisme de notre ruralité.

Soyons collectivement à la hauteur de ces espoirs.

Serge Lecomte,
Président de la FFE.

TVA: ADOPTION DÉFINITIVE DU TAUX À 5,5% POUR L'ÉQUITATION

Retour sur un combat long de dix ans

Dossier de premier ordre pour l'ensemble de la filière, il est également le symbole de la détermination des professionnels de l'équitation ainsi que de leurs représentants qui n'ont jamais perdu espoir de revoir un jour un taux de TVA adapté s'appliquer aux activités équestres. Ensemble, ils sont restés mobilisés pour faire entendre la voix de ces petits exploitants agricoles par le biais de rassemblements, d'interpellations aux élus et de contacts continus avec les cabinets ministériels, et ce dès la condamnation en 2012 de la France par la Cour de Justice de l'Union européenne. Grâce à cela, le Gouvernement français s'est engagé en 2013 à renégocier la Directive et ainsi permettre l'application d'un taux réduit à l'équitation sans craindre de nouvelles sanctions européennes.

Le travail s'est poursuivi dans l'ombre dans les années qui ont suivi. Près de 6 années se sont écoulées avant que la Commission européenne ne propose une révision de la Directive. Sans relâche, la FFE a contribué à toutes les consultations publiques ouvertes par la Commission, rencontré Pierre Moscovici, alors Commissaire en charge de la fiscalité, et échangé avec la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne.

Ce travail a permis d'aboutir à la révision de la Directive 2006/112 en 2022 sous Présidence française du Conseil. Celle-ci intègre dans son annexe III un point rendant éligible à un taux réduit de TVA les activités relatives aux équidés. Par cette évolution majeure, le Gouvernement français avait enfin la liberté de revenir sur la taxation des activités équestres.





©FFE/CBDR

Monsieur Frédéric Bouix, Délégué Général de la FFE, accompagné de Madame Elisabeth Borne, Première Ministre, de Monsieur Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de Madame Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques le 3 novembre 2023 aux Ecuries des Pommiers à Landes sur Ajon.

C'est dans ce contexte que le 3 novembre dernier, Madame Elisabeth Borne qui était alors Première Ministre, s'est rendue dans un centre équestre du Calvados accompagnée de Madame Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et Monsieur Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Entourés des Députés du Calvados, Monsieur Freddy Sertin, alors Président du groupe Cheval de l'Assemblée nationale et de Monsieur Christophe Blanchet, ils ont pu visiter les infrastructures de l'Ecurie des Pommiers à Landes-sur-Ajon (14) et échanger autour de la mesure prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2024 afin de concrétiser la promesse de mise en oeuvre de la Directive européenne. Cette visite a permis de constater sur le terrain l'intérêt de cette mesure pour la vitalité des poney-clubs et centres équestres, acteurs de la ruralité. Après la visite du club et une démonstration, les échanges ont porté sur l'économie des établissements équestres et l'emploi dans un contexte d'inflation, ainsi que sur le rôle social et sociétal de l'équitation pour des personnes vulnérables.

Grâce à l'adoption de la Loi de Finances pour 2024, les professionnels du secteur de l'équitation voient sécurisée et simplifiée l'application du taux réduit de TVA de 5,5% déjà applicable à une majeure partie des activités des centres équestres à compter du 1^{er} janvier 2024¹.

Désormais, les professionnels évolueront dans un cadre fiscal simplifié et compatible avec la Directive TVA révisée, écartant également tout risque de nouveau contentieux européen. La détermination de la FFE sur la scène européenne comme nationale, rejointe lors de cette dernière étape par le GHN, l'engagement des parlementaires et des partenaires, ainsi que le travail de collaboration mené avec le Gouvernement, ont permis d'aboutir à cette mesure fiscale stable et pérenne pour la filière équestre.

"Si aujourd'hui, l'équitation bénéficie à nouveau d'un taux réduit de TVA à 5,5%, c'est parce que nous n'avons rien lâché, et c'est surtout grâce à son image populaire que nous avons tous su développer depuis les origines du Poney club de France et ensuite à la Fédération.

C'est grâce aux nombreuses visites d'élus de tous niveaux qui en venant au Parc équestre fédéral ont découvert la réalité du monde du cheval et ont compris que nous étions des entrepreneurs passionnés qui portaient de vraies valeurs éducatives tout en maîtrisant leur économie." conclut Serge Lecomte, Président de la FFE qui aura vécu les soubresauts de l'application de la TVA au secteur équestre.

Le travail se poursuit et la FFE reste en contact avec les services de Bercy en vue de la rédaction de l'instruction fiscale visant à préciser le périmètre d'application de la disposition, garantir une sécurité juridique aux structures équestres, et éviter à terme les contrôles et contentieux fiscaux.



© Ministère de l'Economie

Messieurs Serge Lecomte et Frédéric Bouix, respectivement Président et Délégué Général de la FFE, avec Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le 26 octobre 2023 au Ministère de l'Economie.

¹ L'article 88 de la Loi de Finances prévoit ainsi que le taux de 5,5% s'applique à "l'enseignement et la pratique de l'équitation, aux animations et aux activités de démonstration aux fins de découverte de l'environnement équestre et de familiarisation avec celui-ci, ainsi que l'accès aux installations sportives destinées à l'utilisation des équidés"



LES CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉQUITATION, BILAN DE L'ÉDITION 2023 ET PERSPECTIVES POUR 2024

Un événement toujours incontournable au Parc équestre fédéral

Rencontre sportive majeure dans la vie des poney-clubs et centres équestres et de leurs cavaliers, l'édition de l'été 2023 a connu une nette progression du nombre d'engagés. Sur les deux semaines de compétition (clubs et poneys), 12 037 cavaliers accompagnés de 13 157 équidés se sont affrontés devant leurs familles, dans 17 disciplines équestres pour espérer décrocher le titre tant convoité de Champion de France. Certifiée "plus grande manifestation équestre au monde", le Generali Open de France permet aux équitants de porter leur projet sportif au plus haut niveau, dans une ambiance festive et empreinte de fair-play.

Souhaitant chaque année améliorer l'expérience, une véritable cérémonie d'ouverture était pour la première fois organisée et a permis à près de 200 cavaliers à shetland et 1500 cavaliers à pied de défilier en portant fièrement les couleurs de leurs clubs.

Les Championnats sont également l'occasion de faire découvrir aux élus nationaux et locaux la richesse des activités équestres et d'échanger sur les atouts que représentent celles-ci pour les territoires et leurs habitants. Ces visites sont l'occasion d'aborder les problématiques rencontrées par les poney-clubs et centres équestres dans leurs activités quotidiennes.



Monsieur Serge Lecomte, Président de la FFE et Madame Prisca Thévenot, alors Députée des Hauts-de-Seine, venue assister aux Championnats de France d'équitation le 10 juillet 2023 au Parc équestre fédéral.

L'édition 2024 qui se déroulera du 6 au 14 juillet pour la semaine Poneys et du 20 au 27 juillet pour la semaine Clubs revêtra sans aucun doute une atmosphère toute particulière alors que la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques est prévue le 26 juillet, et que le Parc équestre fédéral fêtera ses 30 ans. L'occasion idéale pour porter les valeurs de l'olympisme et faire rêver les cavaliers !

LE TOURISME ÉQUESTRE À L'HONNEUR

Les "Rencontres du tourisme équestre" pour 60 ans de pratique

Les 8 et 9 décembre derniers, près de 80 professionnels et bénévoles ont été rassemblés au siège de la FFE pour assister aux plénières et discussions organisées autour de la thématique de l'héritage du tourisme équestre propre à la France.

Tout au long de ces deux journées, les participants se sont notamment penchés sur la richesse de cette pratique pour les territoires, véritable levier de développement et d'attractivité pour des lieux parfois en retrait des grands circuits touristiques, ou pour des touristes toujours plus nombreux à vouloir découvrir de nouvelles activités sportives en lien avec leur voyage. La demande des clients évoluant sans cesse, il était également important pour les acteurs présents d'échanger sur l'adaptation de l'offre des activités disponibles à cette demande et au besoin d'innovation.

A ce titre, et cherchant toujours à améliorer l'expérience des cavaliers, la FFE met au point des outils numériques à leur service afin de leur permettre d'organiser au mieux leurs randonnées. Anne Bonniord, chargée de projets Système d'Information Géographique / Cartographie au service Tourisme de la FFE, a ainsi présenté aux participants les objectifs d'un Système d'Information Géographique adapté au tourisme équestre, mais égale-

ment l'outil Geocheval, véritable carte interactive des itinéraires équestres dont l'application mobile verra bientôt le jour.

Enfin, ces rencontres étaient aussi l'occasion de remercier certains passionnés qui œuvrent au dynamisme de la pratique en France. Plusieurs acteurs ont ainsi reçu une médaille d'honneur du Comité National du Tourisme Equestre visant à souligner leur engagement et dévouement. Grâce à eux, cette pratique a encore de beaux jours devant elle comme le montre la tenue du prochain Equirando à Bagnoles-de-l'Orme en Normandie. Plus grand rassemblement européen de randonneurs équestres, cet événement a lieu tous les deux ans et se déroulera en 2025 dans un territoire dans lequel le cheval tient une place importante.

Une ambition internationale pour le tourisme équestre

Au niveau international, les Rencontres internationales de tourisme équestre se tiendront les 3 et 4 mai prochains à Rome. Organisé par la Fédération Italienne de Tourisme Équestre et la Fédération Internationale de Tourisme équestre (FITE), cet événement vise à réunir l'ensemble des protagonistes de ce sport de plein air (associations comme élus locaux et nationaux) afin d'échanger sur le développement de celui-ci et ses bénéfices économiques, sociaux et environnementaux pour les territoires et leurs habitants. A travers ces secondes



Rencontres, la FITE et son Président Frédéric Bouix, également Délégué général de la FFE, souhaitent permettre la rencontre d'acteurs pouvant porter ensemble des projets vertueux pour le développement de cette forme de tourisme vert.

Toutes les organisations intéressées par ce sujet sont donc invitées à y participer. L'ensemble des informations est disponible sur le site de la FITE au lien [suivant](#).

LA MÉDIATION ÉQUINE ET LE SPORT-SANTÉ TOUJOURS AU COEUR DES MISSIONS DE LA FFE

Dans le cadre de sa démarche "Cheval et diversité" développée depuis 2017, la FFE cherche continuellement à rendre accessible au plus grand nombre le contact bénéfique des chevaux. La FFE engage à ce titre différentes actions pour soutenir et mettre en lumière la médiation équine.

Inscription de l'équitation au MÉDICOSPORT-SANTÉ® ou Vidal du sport

Après avoir déposé un dossier comportant les caractéristiques physiques, physiologiques et mentales de chaque discipline ainsi que les conditions de pratique dans le cadre du sport-santé, la FFE a obtenu, en septembre dernier, l'inscription au "vidal du sport" qui permet aux médecins généralistes d'identifier les pratiques qu'ils peuvent prescrire à leurs patients dans le cadre des activités physiques et sportives. L'objectif est d'amener tout individu à s'engager dans l'activité physique, notamment grâce au Cheval qui motive la mise en mouvement. L'équitation santé s'adresse à tout type de public équitant ou non équitant.

Cela place également les établissements équestres comme partenaires de santé en accompagnement de politiques publiques qui visent à restreindre les effets néfastes de la sédentarité et de redonner plus d'autonomie aux personnes en perte d'indépendance ou de repères.

Des séances de médiation pour des élèves de classes ULIS et ESMS

La FFE déploie le programme Cheval et Altérité qui se concentre sur l'adaptation des outils et d'activités aux enfants et adultes des Établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (ESMS), ainsi qu'aux enfants suivant leur scolarité dans des dispositifs Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). L'objectif alors poursuivi est de développer les activités para équestres comme outil pédagogique à destination de ces publics et de les ancrer dans des parcours d'accompagnement. Bénéficiant du soutien du Fonds de dotation Paris 2024, ce programme repose sur la participation non seulement des professionnels de la filière équine, mais aussi des collectivités territoriales, de l'Éducation nationale, et des ESMS. A ce jour, plus de 1300 enfants de différentes régions de France ont bénéficié de ce programme.

A titre d'exemple, depuis mi-novembre, deux classes des écoles Bled et la Pie ont été accueillies aux écuries de Condé, à Saint-Maur-des-Fossés. 16 élèves de 6 à 11 ans scolarisés en dispositif

ULIS ont bénéficié de 8 séances, entourés par les professionnelles de la structure et de leurs enseignants. Tout au long de celles-ci, les encadrants ont été impressionnés par les progrès des jeunes cavaliers dont certains se sont particulièrement révélés au fil des semaines.

Pour clore ce programme, et le faire découvrir au plus grand nombre, un événement était organisé lors de la dernière séance d'équitation pour ces élèves, le 22 janvier dernier. Ce fut l'occasion également pour les parents d'être témoins de l'évolution de leurs enfants.

L'ensemble des participants a appelé de leurs vœux la reconduction de ce dispositif pour 2025.

4^{ème} Formation de Médiateur équin

Cette année, 17 professionnels (équestres, sanitaires et médico-sociaux) ont intégré la formation mise en place par la FFE afin d'obtenir le titre de Médiateur équin. Grâce à ces 18 mois de formation, ils vont renforcer leurs compétences afin de proposer des offres de médiation adaptée et sécurisée dans le champ du sport-santé, du handicap ou du soin (équithérapie). Inscrit dans une démarche qualité et d'accessibilité, le Centre de Formation de la FFE dispose de la certification Qualiopi depuis 2020 attestant du sérieux du parcours de formation.

Venant pour moitié du domaine équestre et pour l'autre de la santé et du médico-social, les élèves de cette promotion ont suivi en janvier la partie théorique avant d'accomplir plus de 140 heures de stages auprès de médiateurs équins. Pensée comme une spécialisation, elle est fondée sur un cursus permettant d'assurer une complémentarité professionnelle entre le domaine du sport et celui du secteur sanitaire, médico-social et social.

Le positionnement de la FFE est essentiel pour sécuriser à la fois les patients ou bénéficiaires de ces activités mais aussi les professionnels, puisque - rappelons-le ici - les deux secteurs (santé et sport) relèvent de professions réglementées.

Ainsi le soutien des pouvoirs publics serait bénéfique pour asseoir la démarche fédérale.



TRANSPORT ANIMAL ET VOYAGE À FORFAIT, UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE EUROPÉENNE RICHE

Un premier semestre attendu par les professionnels du monde équestre

A lors que le monde entier aura les yeux rivés sur Paris l'été prochain, l'actualité sera également européenne au premier semestre 2024 avec les élections des futurs députés européens, mais aussi les potentielles discussions portant sur des révisions de législations attendues de longue date par les poney-clubs et centres équestres.

Ainsi, en novembre 2023, la publication de la **révision de la Directive (UE) 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées**² a fait renaître l'espoir chez les professionnels de l'équitation de voir modifier le champ d'application de cette législation. Alors que cette dernière avait été pensée pour protéger les consommateurs contre les annulations de leurs voyages par leurs agences de voyage, ou contre les faillites de celles-ci, les poney-clubs et centres équestres proposant à leurs licenciés des stages ou des randonnées se sont retrouvés dans le champ d'application de cette directive. Or, ces prestations sont principalement proposées dans le prolongement de la pratique quotidienne ou hebdomadaire de l'équitation, et dans la grande majorité, l'organisation de l'itinéraire, la pension et l'hébergement sont organisés par le centre équestre lui-même. Dans cette optique, les consommateurs sont déjà clients des centres, en ayant souscrit auprès de ce dernier une licence sportive par exemple.

Exigeant des professionnels de contracter une protection contre l'insolvabilité à des seuils inadéquats pour ces PME agricoles, cette législation nécessaire à la protection des consommateurs a entraîné les établissements équestres dans une situation financière particulièrement précaire. Malheureusement, et malgré un long travail des services de la FFE et de la FITE notamment au sein du groupe d'experts de la Commission visant à préparer cette révision, la proposition publiée en novembre 2023 ne vient pas modifier le champ d'application de la directive et maintient ainsi les professionnels dans une situation particulièrement inconfortable. Le processus législatif européen bien qu'incertain en raison des élections du mois de juin, ne fait que commencer et les professionnels de l'équitation resteront mobilisés pour faire entendre leurs voix auprès des députés européens et de la ministre chargée du Tourisme.

Autre révision législative d'intérêt pour les établissements équestres, la proposition de **révision du règlement 1/2005 relatif à la protection des animaux durant le transport**³ a été présentée par la Commission européenne début décembre. Alors que le sujet du respect et de l'amélioration du bien-être animal est devenu central dans nos sociétés, et comme annoncé dans la stratégie "De la ferme à la table", la Commission a souhaité aligner sa législation en matière de transport animal avec les dernières données scientifiques et technologiques disponibles. Beaucoup critiquent l'application non uniforme dans tous les États-membres. En proposant des règles simplifiées et plus précises, le nouveau règlement pourrait apporter une solution à cet enjeu pour le marché unique.



©FFE/EB

En lien avec les diverses activités des poney-clubs et centres équestres (compétition, reproduction, soins vétérinaires,...), ces agriculteurs transportent quotidiennement leurs équidés. L'article 2 de la proposition prévoit que les règles établies par le règlement s'appliquent à ces animaux. En revanche, "les transports ayant pour but de participer à des entraînements, des expositions, des compétitions, des événements culturels, des cirques, et des activités de sports équestres et de loisirs" ne seront soumis qu'aux règles prévues à l'article 4 intitulé "dispositions générales relatives au transport des animaux". Une exemption totale au règlement est également prévue au paragraphe 3 de ce même article 2 pour les transports d'animaux qui n'ont pas lieu en lien avec une activité économique.

Notre filière salue la flexibilité accordée aux professionnels de l'équitation au regard de la différence de finalité qui existe entre les transports des chevaux et ceux d'autres animaux d'élevage qui sont essentiellement destinés à l'abattoir. Néanmoins, des clarifications semblent nécessaires pour assurer une bonne application de ces futures règles.

La FFE, au travers de l'EEF et de la FITE, contribue aux travaux de l'European Horse Network afin de répondre à la consultation lancée par la Commission sur cette proposition. Cette contribution pourrait permettre de signaler des problématiques qui nuiraient à la bonne application de la future réglementation, et ne manquera pas d'alerter les législateurs européens sur ces points durant la procédure d'examen de celle-ci.

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2023%3A905%3AFIN>

³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2023%3A770%3AFIN>



PRÉSENCES INSTITUTIONNELLES DE LA FFE SUR LES SALONS

Salon des Maires et des Collectivités Locales 2023

Comme chaque année, la FFE était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) afin de rencontrer les acteurs locaux et leur présenter les avantages que représente l'implantation d'un poney-club ou centre équestre sur leurs territoires.

Véritable lieu de rencontre, les établissements équestres contribuent en effet à l'entretien des patrimoines naturels, tout en proposant une activité physique de plein air accessible à tous les âges et s'adaptant aux envies de chacun. L'essor de la médiation équine et de l'équitation adaptée permet également d'enrichir l'offre de parasport qui manque tant aux citoyens en situation de handicap.

Pendant les trois jours du Salon, les équipes fédérales ont donc répondu aux questions des élus et se sont tenues à la disposition des 60 000 personnes présentes lors de cette édition.



Mesdames Catherine Bonnichon - de Rancourt, Directrice des affaires européennes et institutionnelles et Laura Gracianette, Chargée de projets événementiel à la FFE accompagnées de Monsieur Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le 22 novembre 2023 au Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Salon International de l'Agriculture 2024: "les plus belles rencontres sont naturelles"

Fin février, c'est au Salon International de l'Agriculture que la FFE sera présente (Hall 6 Stand F36). Grâce aux poneys qui se relaient tout au long de la semaine, les plus jeunes visiteurs accompagnés de leurs familles pourront, comme chaque année, s'initier aux joies de l'équitation ou du contact avec l'animal.

C'est également une occasion unique pour la fédération d'échanger avec les élus sur les différentes problématiques rencontrées par les poney-clubs et centres équestres, exploitants agricoles

représentant 35 000 emplois directs. L'année dernière, plusieurs ministres et élus des deux Chambres étaient ainsi venus à la rencontre des équipes fédérales. Ce temps d'échange précieux qui se tenait après les dernières élections présidentielles et législatives avait permis de présenter aux nouveaux élus toute la richesse de la filière équestre mais également ses enjeux. L'édition 2024 permettra d'approfondir ces liens et de faire un bilan de l'année écoulée qui s'est avérée riche d'évolutions pour les établissements équestres.

N'hésitez donc pas à venir à la rencontre de nos permanents!





SAVE THE DATE : LES JOURNÉES CULTURELLES DE LA FFE (11 ET 12 AVRIL 2024)

La première édition de ces Journées culturelles sera organisée au Parc équestre fédéral (Lamotte-Beuvron), les 11 et 12 avril prochains. En cette année olympique, ce colloque aura pour objectif de revenir sur les origines de la relation avec les équidés (domestication du cheval, techniques d'usage, l'équitation, etc...), tout en montrant combien le cheval est un acteur permanent du changement social.

La première journée se concentrera sur l'origine de l'équitation et ses pratiques à travers le temps et l'espace, les grandes évolutions et les éléments saillants dans cette longue histoire qui porte sur plusieurs millénaires. Elle permettra de dresser le bilan du passé et de mettre en lumière ses acquis. La deuxième journée sera quant à elle consacrée aux relations entre l'Homme et le cheval. Elle sera l'occasion d'aborder la question des bienfaits du cheval dans le monde moderne et les évolutions en cours.

Cet événement sera aussi l'occasion d'inaugurer l'amphithéâtre de 200 places installé dans l'ancienne chapelle du Château de Saint-Maurice sur le Parc, dont les travaux sont en voie d'achèvement, annonçant alors une belle cérémonie réunissant la « famille du cheval et des cavaliers ».

Le programme détaillé des interventions et des thèmes sera bientôt en ligne sur le site ffe.com avec les conditions d'inscription et tous les détails utiles aux participants.

Journées Culturelles
Les origines de l'équitation
LE CHEVAL, UN ACTEUR PERMANENT DU CHANGEMENT SOCIAL
ffe.com

PROGRAMME - JOURNÉES CULTURELLES FFE

JEUDI 11 AVRIL 2024

10h00 Accueil - café

10h00 - 12h15
Discours d'ouverture par Serge Leconte, président de la FFE.

LA DÉCOUVERTE DES USAGES DU CHEVAL

- Pascal Merry, président de la commission Culture et Traditionnel. Propos introductif au nom de la domestication moderne.
- Bruno David, paléontologue et biologiste - À cheval entre "nature" et "culture" une histoire singulière.
- Valérie Chénissou, historienne des sciences et de l'environnement - La domestication du cheval par rapport aux autres animaux.

12h15 - 13h30 Déjeuner

13h30 - 20h00
LES ORIGINES DE LA DOMESTICATION
Débats menés par Guillaume Henry, écrivain et conférencier.

- Valérie Fenoglio, préhistorienne indépendante - Le cheval vécu et imaginé au temps préhistoriques.
- Jean-Claude, professeur de sciences archéologiques à l'université d'Exeter (UK) - Les preuves archéologiques et iconographiques de la domestication et de l'équitation précoces des chevaux dans les régions d'Asie centrale et d'Europe de l'Est.
- Ludovic Ojeda, directeur de recherches au CNRS - La conquête du cheval. Un voyage géologique à travers le temps.
- Pascal Merry et Guillaume Henry - Les marqueurs des évolutions des foyers de montage à cheval explorés sur les débats de l'épéisme, embouchures, éperons, étriers.

20h00 Soirée et dîner

12h15 - 13h30 Déjeuner

13h30 - 20h00
LA RELATION HOMME/CHEVAL, LE BIEN-ÊTRE ANIMAL
Débats menés par Vèrène Chevalier, maîtresse de conférences.

- Bernadette Izet - Monteur à cheval en Bretagne - une confrontation culturelle (XIXe siècle).
- Hélène Roche, médiatrice en éthologie équine - le cheval de Przewalski, un lien vivant entre passé et présent.
- Eric Barotay, professeur d'histoire contemporaine - Cheval français, chevalier moderne - une science politique - la place du cheval et de l'équitation dans les premiers développements de la course animale.
- Jérôme Michalon, chargé de recherches au CNRS - la méditation dans le monde d'aujourd'hui, les enjeux, trouver la bonne distance.
- Professeur Jean-Luc Cadoni, vétérinaire - Quelle place pour le cheval dans notre société d'aujourd'hui ?

Échanges et conclusion

13h00 Déjeuner

Les équipes de la FFE sont à votre écoute, posez vos questions à : patrimoine@ffe.com

Fédération Française d'Équitation - FFE.com

RETROUVEZ-NOUS

Retrouvez la FFE lors des prochains événements au Parc équestre fédéral

- **Grand Tournoi**
du 9 au 11 mai
- **Championnats de France d'Équitation**
du 8 au 15 juillet (Poneys) - du 22 au 29 juillet (Clubs)
- **Championnats d'Europe de pony-games**
du 12 au 17 août
- **Les Rendez-vous de Sologne**
du 28 au 31 août
- **Les Championnats du monde Jeunes chevaux d'attelage**
du 25 au 29 septembre
- **Le National Hunter**
les 12 et 13 octobre
- **Les 4^e Rencontres du pony-games**
du 9 au 11 novembre

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc Équestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes et institutionnelles

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 74 / communication@ffe.com

